

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 30 juin 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015**

-----

**2015 DU 145** Approbation du bilan de la concertation préalable relative à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le secteur Bercy-Charenton (12<sup>ème</sup>).

**M. Jean-Louis MISSIKA et M. Jean-François MARTINS, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-2 et R.300-1 ;

Vu la délibération 2009 DU 073 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 6 et 7 juillet 2009 approuvant les objectifs poursuivis et les orientations générales d'aménagement du site de Bercy-Charenton, arrêtant le périmètre de l'opération, approuvant les modalités de la concertation publique, prenant en considération l'opération d'aménagement Bercy-Charenton et autorisant l'engagement d'une consultation d'urbanisme par voie de marché négocié et le lancement des appels d'offres pour l'exécution de prestations intellectuelles ;

Vu la délibération 2010 DU 37 du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 10 et 11 mai 2010, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre urbaine en vue de l'aménagement du secteur Bercy Charenton à l'équipe projet dont le mandataire est Rogers Stirck Harbour + Partners et les cotraitants sont Ateliers Jean Nouvel, Trevelo et Viger-Kohler Architectes, Michel Desvignes Paysagiste, SAS AREP Ville, INGEROP Conseil et Ingénierie, Franck Boutté Consultants, RFR SAS ;

Vu la délibération 2012 DU 122 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 9 et 10 juillet 2012 approuvant la convention de partenariat Ville / RFF/SNCF / SNEF relative aux études techniques préalables et autorisant sa signature ;

Vu la délibération 2012 DU 201 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 12 et 13 novembre 2012, approuvant le principe et le lancement d'un appel d'offres ouvert, pour un marché de réalisation d'une étude acoustique (lot 1) et d'un marché de réalisation d'une étude d'impact (lot 2) à Bercy-Charenton Paris 12<sup>ème</sup> ;

Vu la délibération 2013 DU 212 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 7,8 et 9 juillet 2013, approuvant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation dans la perspective de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;

Vu la délibération 2014 DU 1097 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date du 17, 18 et 19 novembre 2014, approuvant l'extension du périmètre et l'enrichissement des objectifs poursuivis et des modalités de concertation dans la perspective de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver le bilan de la concertation dans la perspective de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et de l'évolution du PLU par déclaration de projet ;

Vu le bilan de la concertation joint en annexe ;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Vu le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission et M. Jean-François MARTINS au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission ;

Délibère :

Il est pris acte du bilan de la concertation relative à l'opération d'aménagement Bercy-Charenton, tel que joint en annexe.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**